

Les crédits

Le projet de loi du ministre mentionne qu'il cherchera à conclure avec les provinces des ententes officielles pour la mise en oeuvre de quatre programmes de main-d'oeuvre liés au retour au travail. Cependant, s'il ne parvient pas à une entente avec les provinces, il se réserve le pouvoir de lancer ses programmes avec ou sans l'accord de ces dernières. Le fédéral se donne le droit de contourner les provinces, faute d'entente. Le ministre du développement des ressources humaines convient-il avec nous que les provinces négocieront avec le couteau sur la gorge?

Le cinquième programme annoncé par le ministre prévoit la mise sur pied d'un fonds de création d'emplois de 300 millions de dollars en trois ans, qui n'est pas réparti par province. Pour obtenir les fonds fédéraux, les provinces, et éventuellement les municipalités, devront injecter un montant équivalent. Ce type de financement favorise les provinces les plus riches, ce qui est contraire à l'objectif du fonds qui est de créer des emplois dans les régions à taux de chômage élevé.

Le ministre alimente les chevauchements entre les paliers de gouvernement et en cautionne les coûts, mais il vient en parallèle resserrer les critères de l'assurance-chômage et diminuer les prestations versées.

Comme il l'a fait l'année dernière et malgré le surplus au compte d'assurance-chômage, le ministre des Finances annonçait au dépôt du Budget, en février dernier, des coupures supplémentaires au Régime d'assurance-chômage de 1,1 milliard de dollars pour 1996 et 1997 des sommes versées par le Conseil du Trésor et destinées à la planification de l'emploi.

Parallèlement, le ministre responsable du Développement des ressources humaines annonce l'allocation de 800 millions de dollars à la formation et aux programmes visant le développement de l'employabilité. Cette nouvelle enveloppe budgétaire est financée par la Caisse d'assurance-chômage, donc un transfert de charge qui permet au gouvernement une économie de 300 millions de dollars sur le dos des employeurs et des travailleurs.

En introduisant dans la réforme la notion «d'heures travaillées par semaine» et en augmentant le nombre de semaines de travail pour être admissible à des prestations, le ministre s'attaque aux travailleurs à temps partiel, en majorité des femmes, et aux travailleurs saisonniers, soit les moins bien nantis de notre société. En agissant ainsi, le ministre fournit une laissez-passer direct pour l'aide sociale à un plus grand nombre de Québécois et de Québécoises. En effet, plus de 40 p. 100 des nouveaux assistés sociaux ont un lien avec l'assurance-chômage.

Lorsque l'ensemble des mesures proposées par le ministre Axworthy seront en vigueur, elles représenteront un manque à gagner pour les Québécois et les Québécoises de 640 millions de dollars. L'économie de mon comté est fortement tributaire de l'essor des secteurs touristique, forestier, agricole et commercial. Ce sont les secteurs d'activités économiques où l'on retrouve majoritairement les emplois à temps partiel et le travail saisonnier.

La réforme de l'assurance-chômage représente donc pour l'ensemble de mes concitoyens et de mes concitoyennes un manque à gagner d'environ sept millions de dollars.

Le gouvernement fédéral s'inspire actuellement des coupures exercées par les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario qui s'opèrent sur le dos des démunis et des travailleurs. Le gouvernement de M. Chrétien pourrait faire preuve d'initiative et d'audace en sabrant dans les avantages fiscaux alloués aux grandes compagnies et aux individus les mieux salariés de notre société, mais il préfère camoufler sa lutte au déficit derrière une réforme des programmes sociaux.

Un des buts de la réforme de l'assurance-chômage est d'en faire une assurance-emploi, et je cite un document émanant du ministère du Développement des ressources humaines: «Aider les travailleurs sans emploi à relever les défis posés par les exigences de nouveaux emplois et la réorientation professionnelle».

• (1635)

M. le ministre peut-il nous dire concrètement comment la réforme qu'il propose permettra de régler l'inadéquation qui persiste entre le nombre de sans-emploi qui croît constamment et les 300 000 emplois qui, annuellement, ne trouvent pas preneur au Canada, faute de formation adéquate de la part des chômeurs?

La réforme va certes perpétuer les chevauchements entre les paliers de gouvernement et les coûts inhérents, mais elle va obliger une personne en recherche d'emploi ou en quête d'une formation complémentaire à faire la navette entre son centre d'emploi du Canada, le bureau régional de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, les institutions d'enseignement et les organismes d'aide. En plus de faire les frais de cette réforme, les Québécois et les Canadiens vivront les inconvénients du chevauchement. Ce sont là les vraies conséquences de la réforme Axworthy.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté le député. Il me semble qu'il a beaucoup plus parlé des gouvernements et de querelles de clochers que des gens. Je suis déçu que le député n'ait pas véritablement parlé des questions fondamentales et des besoins des travailleurs du Canada, peu importe dans quelle province ils vivent. Peu importe de quels gouvernements on parle, au bout du compte, ce sont toujours les mêmes contribuables. Ce qui importe, c'est de prendre tous les moyens pour que les services que nous leur fournissons soient bien ciblés et efficaces.

Le député a également dit que, à son avis, la formation professionnelle était une responsabilité exclusive du Québec. Il a affirmé que le projet de loi constituait une ingérence du gouvernement fédéral et il l'a ramené au rang de basse politique. Il a conclu en disant que les Québécois avaient besoin de la maîtrise d'oeuvre complète de la formation de la main-d'oeuvre, mais en ajoutant que nous devons parvenir à un partenariat constructif. C'est là une contradiction. On ne peut pas à la fois être maître d'oeuvre d'une politique et former un partenariat constructif.

Mais ma question a trait à l'assurance-chômage. Le député semble voir l'assurance-chômage comme une forme de programme de péréquation. À mon sens, toutes les régions du Canada devraient avoir pour objectif l'élimination de toutes les prestations aux Canadiens, c'est-à-dire, de faire en sorte qu'ils n'en aient plus besoin. Ce qu'il faut, c'est donner du travail aux gens.